

Code de conduite (Code of Conduct)

Notre engagement en faveur de l'intégrité et de la conformité Volkswagen Financial Services

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

La mission de Volkswagen Financial Services est la suivante: nous soutenons les ventes de toutes les marques du groupe Volkswagen dans le monde entier et augmentons durablement la fidélité de nos clients. Dans tout ce que nous faisons, nous devons nous comporter de manière intègre et responsable. Ce n'est qu'ainsi que nous atteindrons nos objectifs de la ROUTE2025.

Dans ce contexte, chacun d'entre nous, quelle que soit sa fonction, assume une grande responsabilité: respecter les règles et les lois en vigueur et agir selon des principes éthiques, en particulier nos valeurs FS. Chacun doit œuvrer au quotidien pour notre bonne réputation.

Le code de conduite révisé du groupe permet de nous guider. Il détermine la manière dont nous nous comportons au sein de l'entreprise ainsi qu'à l'égard de partenaires commerciaux et de tiers.

Chez Volkswagen Financial Services, nous revendiquons cette «loi fondamentale»: elle est obligatoire pour tous nos collaborateurs et collaboratrices dans le monde entier.

D'où notre appel: familiarisez-vous avec les contenus et agissez avec intégrité et en conformité avec les principes.

Comité directeur et direction, management, personnel – nous portons ensemble la responsabilité de la réputation de Volkswagen Financial Services.



Lars Henner Santelmann
Vorsitzender des Vorstands der
Volkswagen Financial Services AG



Dr. Michael Reinhart
Sprecher der Geschäftsführung der
Volkswagen Bank GmbH

Notre responsabilité en matière de conformité

Comité, cadres, employés: le succès de notre entreprise repose en grande partie sur le comportement de chacun. Un comportement honnête, intègre et éthiquement correct. Cela signifie aussi que nous communiquons, en interne comme en externe, de manière conforme à la vérité, complète et en temps utile. Notre objectif commun est d'assumer nos responsabilités vis-à-vis de notre entreprise et de protéger la réputation des marques de notre groupe. Conformément à l'impératif du développement durable, nous sommes conscients de la responsabilité liée aux répercussions économiques, sociales et écologiques de nos actions. Cela implique également que les règles en vigueur dans l'entreprise soient observées et respectées en tout temps et en tout lieu. Nos comités et cadres ont un rôle particulier et responsable à cet égard: leur rôle d'exemple doit leur permettre de prévenir les comportements contraires aux règles au sein de l'entreprise, de protéger leurs collaborateurs et de représenter l'entreprise avec intégrité, en interne comme en externe.

Le présent code de conduite (Code of Conduct) nous aide en mettant en évidence les risques et conflits possibles ainsi que leur importance pour notre entreprise et en les expliquant à l'aide d'exemples.

Le contenu du présent code de conduite se divise en trois rubriques principales:

- **Notre responsabilité en tant que membre de la société**
- **Notre responsabilité en tant que partenaire commercial**
- **Notre responsabilité sur le lieu de travail**

Le code de conduite sert de ligne directrice contraignante dans la vie professionnelle. Il est complété par des directives et règlements internes ainsi que par des accords contractuels. Naturellement, nous respectons également les réglementations nationales et internationales. Cela signifie également que nous ne nous engageons pas dans des activités basées sur la fraude, le détournement, l'extorsion, le vol, le détournement de fonds ou toute autre atteinte délibérée aux intérêts pécuniaires de nos clients ou de tiers.

Le non-respect du code de conduite peut entraîner des dommages considérables, non seulement pour notre entreprise, mais aussi pour nous en tant que collaborateurs, ainsi que pour nos partenaires commerciaux et d'autres parties prenantes. Par conséquent, le code de conduite est contraignant pour chacun d'entre nous, que nous soyons employés, cadres ou membres de la direction de l'entreprise. Nous ne tolérons aucune violation du code de conduite. Toute personne qui enfreint le code de conduite doit s'attendre à des conséquences appropriées qui, selon la gravité de l'infraction, peuvent aller de mesures relevant du droit du travail à des sanctions pénales, en passant par des prétentions en dommages-intérêts de droit civil. Pour éviter cela, il est de la responsabilité de tous de se familiariser avec les contenus du code de conduite, de les intégrer à son propre comportement et d'en tenir compte lors des décisions. En cas de doute, nous demandons un conseil compétent.

Notre responsabilité en tant que membre de la société

Notre responsabilité sociale implique naturellement l'observation et le respect des lois.

Pour toute décision commerciale, nous sommes tenus de respecter l'ordre juridique dans le cadre duquel nous agissons.

Chaque collaborateur du groupe Volkswagen doit également être conscient de sa responsabilité sociale, en particulier pour le bien des personnes et de l'environnement, et veiller à ce que notre entreprise contribue au développement durable. Plus particulièrement, les principes suivants découlent de la responsabilité sociale du groupe Volkswagen:

Droits humains

Contexte

La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales définissent les exigences et les attentes de la communauté internationale en matière de respect et de respect des droits de l'homme.

Politique de l'entreprise

Nous respectons, protégeons et promouvons dans le monde entier les prescriptions en vigueur relatives à la

protection des droits de l'homme et de l'enfant (ci-après «Droits de l'homme») en tant que principes fondamentaux et universels. Nous refusons toute utilisation du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'à toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Cela vaut non seulement pour la collaboration au sein de notre entreprise, mais bien entendu aussi pour le comportement de nos partenaires commerciaux et vis-à-vis de ceux-ci.

Ma contribution:

En tant que collaborateur, je peux moi aussi contribuer au respect des droits de l'homme. Je considère les droits de l'homme comme une ligne directrice fondamentale et je suis vigilant face aux violations des droits de l'homme qui se produisent dans mon entourage. Si je constate des signes manifestes de violations des droits de l'homme dans mon environnement professionnel, je veille à ce que ces violations soient évitées ou à ce qu'elles cessent. Si nécessaire, j'en informe mon supérieur ou les interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

Exemple:

Vous êtes responsable de l'achat de certaines marchandises. Vous recevez des informations selon lesquelles des enfants sont employés dans la production du fournisseur ou que des collaborateurs doivent travailler dans des conditions indignes (ils sont p. ex. exposés à des risques de santé).

Entrenez les démarches nécessaires et informez votre supérieur et les services responsables du développement durable dans les relations avec les fournisseurs. Notre société doit examiner de plus près les relations commerciales avec ce partenaire commercial et, le cas échéant, y mettre fin.

Égalité des chances et égalité de traitement

Contexte

L'égalité des chances et l'égalité de traitement sont les pierres angulaires d'une relation équitable, sans préjugés et ouverte. Le groupe Volkswagen encourage une collaboration respectueuse et basée sur le partenariat, la diversité et la tolérance. Car cette démarche nous permettra d'atteindre un niveau maximal de productivité, de compétitivité et d'innovation, de créativité et d'efficacité.

Politique de l'entreprise

Nous offrons les mêmes chances à tous. Nous ne discriminons personne et ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou nationale, le genre, la religion, les convictions, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la couleur de peau, les opinions politiques, l'origine sociale ou d'autres caractéristiques protégées par la loi. Nous vivons la diversité, nous nous engageons activement en faveur de l'inclusion et créons un environnement qui encourage la singularité de chacun dans l'intérêt de l'entreprise.

La sélection, l'embauche et la promotion de nos collaborateurs se font en principe sur la base de leurs qualifications et de leurs compétences.

Ma contribution:

Je respecte les principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement et j'encourage les personnes de mon entourage à adopter le même comportement.

Si j'observe des violations des principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement (p. ex. par discrimination, harcèlement ou actes d'intimidation), j'attire l'attention de la personne concernée sur son comportement fautif. Si je n'ai pas d'influence directe sur ce qui s'est passé, je signale l'incident au service du personnel ou je contacte les interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

Exemple:

Un collègue avec qui vous êtes ami vous apprend qu'un candidat de son département a été rejeté en raison de sa couleur de peau, alors qu'il était le meilleur candidat pour le poste à pourvoir. Aidez-nous à clarifier la situation en signalant le cas au service du personnel compétent afin que les mesures appropriées puissent être prises.

Conformité et sécurité des produits

Contexte

Chaque jour, un très grand nombre de personnes sont au contact de nos produits et services. Le groupe Volkswagen a la responsabilité d'exclure autant que possible les risques, inconvénients et dangers résultant de l'utilisation de ces produits et services pour la santé, la sécurité, l'environnement et les actifs de nos clients ou de tiers.

Politique de l'entreprise

Il ne s'agit pas seulement d'une obligation légale, mais aussi d'un engagement de notre part: nous respectons les prescriptions légales et réglementaires applicables à nos produits, ainsi que les normes internes. Nos produits sont conformes à l'état actuel de la technique et sont développés conformément aux exigences légales. Cette conformité est garantie de manière continue et systématique par

des processus et des structures, et par l'observation des produits sur le terrain. Nous ne faisons aucun compromis sur ce point. Nous veillons à prendre les mesures appropriées à temps en cas d'anomalies éventuelles.

Ma contribution:

Si je constate ou soupçonne que nos produits peuvent présenter des dangers ou que la réglementation n'est pas respectée, je fais en sorte de remédier à cette situation. Je signale le cas à mon supérieur hiérarchique et aux services correspondants de l'entreprise, par exemple au responsable de la sécurité des produits de mon secteur.

Exemple:

Un client vous signale des problèmes liés à la technique d'un véhicule. Vous n'êtes pas certain que cela soit dû à

une erreur de manipulation du client ou à un défaut de production ou de construction.

Soulevez cette question. Il faut s'assurer qu'un problème dont notre entreprise est responsable soit résolu. Les

erreurs d'utilisation d'un client peuvent également nécessiter une réaction de l'entreprise (par exemple l'adaptation des modes d'emploi ou la formation des utilisateurs).

Protection de l'environnement

Contexte

Le groupe Volkswagen développe, produit et distribue dans le monde entier des automobiles, des services et des solutions de mobilité. L'ambition de notre entreprise est d'être un prestataire de mobilité durable et individuelle. Dans ce contexte, nous sommes conscients en tant qu'entreprise de notre responsabilité particulière envers l'environnement.

Politique de l'entreprise

En tant qu'entreprise commerciale, nous sommes responsables de l'impact environnemental et de la durabilité de nos produits, sites et services. Nous misons sur des technologies respectueuses de l'environnement, novatrices et efficaces et les mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès le développement et la production, nous veillons à utiliser les ressources naturelles avec parcimonie, à réduire continuellement l'impact environnemental et à respecter les lois et règles de protection de l'environnement.

En outre, nous réévaluons sans cesse la performance environnementale des produits et des procédés de fabri-

cation et les optimisons si nécessaire. Nous sommes un membre responsable de la société et un partenaire politique. Nous cherchons à dialoguer à la fois sur les futurs concepts de mobilité et sur la conception d'un développement durable sur le plan écologique.

Ma contribution:

Dans le cadre de mes activités, je prends en compte les aspects de la protection de l'environnement et j'utilise les ressources et l'énergie de manière appropriée et économique. Je m'assure que mes activités ont le moins d'impact négatif possible sur l'environnement et qu'elles sont conformes aux lois et règles de protection de l'environnement.

Exemple:

Vous remarquez que des quantités importantes de produits chimiques s'échappent d'une citerne et s'infiltrent dans le sol.

Informez immédiatement un collaborateur compétent et signalez-lui le problème. Ne comptez pas sur quelqu'un d'autre pour le faire.

Dons, sponsoring et bienfaisance

Contexte

Le groupe Volkswagen fait des dons (c'est-à-dire des dons sur une base volontaire sans contrepartie) et débloque des fonds de sponsoring (c'est-à-dire des dons sur la base d'une contrepartie convenue contractuellement) dans le but d'influencer positivement notre image et notre perception auprès du public. Afin d'éviter les conflits d'intérêts et d'assurer une conduite uniforme au sein de l'entreprise, les dons et les mesures de sponsoring ne sont autorisés que dans le cadre de l'ordre juridique applicable et en conformité avec les dispositions internes en vigueur des marques et des sociétés du groupe Volkswagen.

Politique de l'entreprise

Nous octroyons des dons monétaires et matériels dans les domaines suivants: science et recherche, éducation, œuvres caritatives, sport, culture, églises et institutions ecclésiastiques. En outre, les dons ne sont octroyés qu'à des institutions reconnues d'utilité publique ou autorisées à recevoir des dons en vertu de réglementations particulières.

Chez nous, les dons et les mesures de sponsoring ne sont accordés que dans le cadre d'un processus d'approbation transparent.

Ma contribution:

Si je considère qu'une activité de sponsoring mérite d'être soutenue, je m'adresse au préalable aux services compétents de l'entreprise (p. ex. communication, relations extérieures et marketing).

L'attribution des dons est transparente: le but, le destinataire du don et l'attestation de donation du bénéficiaire du don sont documentés et vérifiables. Je respecte les processus internes et n'organise aucun don susceptible de nuire à la réputation de notre entreprise.

Exemple:

Un politicien standard vous demande, en tant que collaborateur revendiquant une belle carrière au sein de Volkswagen, un don financier de l'entreprise pour la campagne électorale.

Refusez la demande. Les dons ne peuvent être accordés qu'après exécution de la procédure d'autorisation prévue. Dans ce cas concret, il n'est pas possible d'autoriser le don, car une directive interne exclut les dons à des partis, des institutions proches des partis ou des personnalités politiques.

Communication et marketing

Contexte

Le groupe Volkswagen attache une grande importance à une communication claire, ouverte, honnête et légale avec ses collaborateurs, partenaires commerciaux, actionnaires et investisseurs, ainsi que la presse et les autres parties prenantes. Chacun de nos collaborateurs est responsable du respect des règles de communication internes afin de garantir une présence homogène et cohérente du groupe. Chacun de nos collaborateurs respecte les prestations de ses interlocuteurs et leur réputation professionnelle et personnelle.

Politique de l'entreprise

Afin de préserver la confiance des clients, des bailleurs de fonds et des autres parties prenantes, nous veillons à entretenir une communication claire et uniforme. Avant d'accepter et de mettre en œuvre les mesures de communication et de marketing prévues, nous en convenons avec le service spécialisé compétent.

Ma contribution:

Je ne fais pas de déclaration publique au nom de mon entreprise et je renvoie toujours au service Communication en cas de questions. Si je m'exprime lors de manifestations publiques, professionnelles ou culturelles et sur Internet, je fais clairement comprendre qu'il ne s'agit que de mon opinion personnelle. Je me renseigne sur le comportement à adopter sur les réseaux sociaux en consultant les Social Media Guidelines (directives sur les réseaux sociaux) de l'entreprise.

Exemple:

Vous voyez sur Internet un commentaire critiquant les méthodes de production en Asie, et vous savez que les données sont totalement inexactes.

Même vous avez très envie de corriger immédiatement cette erreur, contactez le service spécialisé, qui pourra réagir de manière complète et appropriée à ce commentaire.

Représentation des intérêts politiques

Contexte

La politique et la législation influencent les conditions-cadres économiques pour l'activité commerciale. Le groupe Volkswagen influence lui aussi la société en participant aux échanges commerciaux et peut, dans le cadre de la défense des intérêts politiques (lobbying), intégrer de manière ciblée les positions de l'entreprise dans les processus décisionnels (p. ex. dans le cas des projets de loi).

Politique de l'entreprise

Nous pratiquons le lobbying de manière centralisée et conformément aux principes d'ouverture, de transparence et de responsabilité. La neutralité vis-à-vis des partis politiques et des groupes d'intérêts est pour nous une évidence. Il est interdit d'exercer une influence déloyale sur la politique et la législation.

Ma contribution:

Je n'essaie pas d'influencer les décisions politiques au nom de l'entreprise si je n'y ai pas été habilité. Si j'ai été autorisé à le faire, je me tiens aux lignes directrices internes correspondantes dans l'accomplissement de mes tâches.

Exemple:

L'une de vos connaissances est député. Vous savez qu'un projet de loi important pour le groupe Volkswagen est actuellement débattu au Parlement. Vous envisagez de contacter votre connaissance pour lui expliquer les intérêts du groupe dans le cadre de ce projet de législation.

N'abordez pas ce sujet avec cette connaissance. Dans l'entreprise, le lobbying n'a lieu que de manière centralisée, ouverte et transparente. Le service des relations extérieures est l'interlocuteur privilégié pour ce type de mesures de lobbying.

Notre responsabilité en tant que partenaire commercial

L'intégrité, la transparence et l'équité sont décisives pour créer de la crédibilité et de la confiance dans les affaires.

Le groupe Volkswagen attache une importance particulière à la mise en œuvre systématique et à la communication claire des conditions-cadres légales, des directives internes et des valeurs de l'entreprise. Cela inclut égale-

ment le fait que nous distribuons nos produits et services exclusivement par le biais de nos canaux de distribution autorisés.

Plus particulièrement, les principes suivants découlent de la responsabilité du groupe Volkswagen en tant que partenaire commercial:

Conflits d'intérêts

Contexte

Il existe un potentiel conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés de l'un de nos collaborateurs sont inconciliables avec les intérêts du groupe Volkswagen ou susceptibles de le devenir. Un tel conflit d'intérêts peut notamment résulter d'activités annexes. Si un collaborateur fait passer ses intérêts personnels avant ceux de l'entreprise, cela peut nuire à celle-ci.

Politique de l'entreprise

Nous respectons les intérêts personnels et la vie privée de nos collègues. Cependant, il est important pour nous d'éviter les conflits entre les intérêts privés et professionnels, ou même la suspicion d'un tel conflit. Nous prenons nos décisions exclusivement sur la base de critères objectifs et nous ne nous laissons pas influencer par nos relations ou nos intérêts personnels.

Ma contribution:

J'évite toute suspicion de conflit d'intérêts et je divulgue tout conflit d'intérêts apparent ou réel à mon supérieur hiérarchique et au service du personnel compétent. Ensemble, nous recherchons des solutions qui ne compromettent pas les intérêts de l'entreprise.

Exemple:

Votre chef vous demande d'examiner les offres de plusieurs fournisseurs pour les pièces en plastique. Vous constatez que l'une des offres les plus avantageuses provient de la société d'un de vos bons amis.

Informez votre supérieur de cette situation et retirez-vous du processus de décision afin d'éviter toute suspicion de conflit d'intérêts.

Cadeaux, repas et invitations

Contexte

Les avantages sous forme de cadeaux, de repas et d'invitations sont monnaie courante dans le cadre des relations commerciales. Tant qu'ils restent raisonnables et ne contreviennent pas aux réglementations internes et légales, ces avantages ne posent pas de problème. Toutefois, s'ils dépassent ce cadre et sont utilisés pour influencer des tiers, ils peuvent être punis par la loi.

Politique de l'entreprise

Nos directives internes relatives aux cadeaux, repas et invitations à des manifestations définissent les avantages appropriés et les étapes à suivre pour recevoir et accorder de tels avantages.

Ma contribution:

Je me familiarise avec les directives relatives aux cadeaux, repas et invitations et je les respecte scrupuleuse-

ment. Dans ce contexte, j'examine mon comportement afin de déterminer s'il existe ou s'il peut survenir des conflits d'intérêts.

Exemple:

Le collaborateur d'un fournisseur du groupe Volkswagen vous fait un cadeau d'anniversaire de grande valeur.

Même si vous estimez que les relations commerciales ne seront pas influencées par l'acceptation du cadeau, la valeur de ce dernier ne doit pas dépasser le montant fixé par les directives internes. Si vous avez des doutes, n'acceptez pas le cadeau. Si vous craignez que le refus du cadeau ne soit mal perçu, contactez votre supérieur et convenez avec lui d'une solution. Le cas échéant, le cadeau doit être remis au service compétent de l'entreprise. La remise est documentée pour votre protection personnelle.

Interdiction de corruption

Contexte

La corruption représente un problème majeur dans les échanges commerciaux. Elle conduit à des décisions injustifiées, empêche le progrès et l'innovation, fausse la concurrence et nuit à la société. La corruption est interdite. Elle peut entraîner des amendes pour le groupe Volkswagen et des sanctions pénales pour les collaborateurs impliqués.

Politique de l'entreprise

La qualité des produits et services de notre entreprise est la clé de notre succès. Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Nous n'accordons des avantages à des partenaires commerciaux, des clients ou d'autres tiers externes que dans le cadre des conditions-cadres légalement autorisées et des prescriptions définies.

Ma contribution:

Je ne corromps personne et ne me laisse pas corrompre, que ce soit de manière directe ou indirecte. Je m'informe de ma propre initiative sur les réglementations internes avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux, d'adresser ou d'accepter des invitations et des repas.

Si je reçois des allégations de corruption, je les signale de ma propre initiative à l'un des interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

Exemple:

Vous êtes responsable des ventes dans une entreprise du groupe Volkswagen et souhaitez dépasser votre objectif de chiffre d'affaires de cette année. Vous préparez une offre pour un contrat important que vous pouvez décrocher auprès d'un client potentiel. La personne

responsable de la décision chez le client vous propose d'influencer l'attribution du mandat en faveur de votre entreprise moyennant des indemnités appropriées.

Il s'agit d'un acte de corruption. Informez immédiatement votre supérieur et le Compliance Officer compétent.

Relations avec les agents publics et les élus

Contexte

Les relations avec les agents publics, les représentants élus, les gouvernements, les administrations et autres organismes publics sont souvent soumises à des conditions juridiques particulières, sachant que certaines infractions peuvent déjà avoir de graves conséquences et exclure durablement le groupe Volkswagen de l'attribution de marchés publics.

Politique de l'entreprise

Nos contacts avec les agents publics et les élus sont strictement conformes au droit et à la loi ainsi qu'aux réglementations internes correspondantes visant à éviter les conflits d'intérêts et la corruption. Nous n'effectuons pas non plus de versements incitatifs, c'est-à-dire de paiements à des agents publics afin d'accélérer les actes administratifs de routine.

Ma contribution:

Je suis conscient que des règles particulièrement strictes s'appliquent dans les relations avec les pouvoirs adjudicateurs et je m'informe à leur sujet. Mon interlocuteur est le département des relations extérieures.

Exemple:

Vous savez qu'une administration prévoit de lancer un appel d'offres pour un gros contrat. Vous envisagez de demander au responsable de l'appel d'offres, que vous connaissez depuis un projet antérieur, de concevoir l'appel d'offres de manière à ce que le groupe Volkswagen l'emporte.

Ne concrétisez surtout pas cette idée. Une telle influence serait illégale.

Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Contexte

Presque tous les États du monde disposent de lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est question de blanchiment d'argent dès lors que des fonds ou d'autres actifs provenant directement ou indirectement d'infractions sont introduits dans le circuit économique légal et que leur origine est ainsi dissimulée. Il est question de financement du terrorisme lorsque des fonds ou d'autres moyens sont mis à disposition pour des délits terroristes ou pour soutenir des associations terroristes. Pour être tenue responsable de blanchiment d'argent, il n'est pas nécessaire que la personne concernée ait connaissance du fait que l'acte juridique ou le virement concerné ait servi à blanchir de l'argent. Une participation involontaire au blanchiment d'argent peut suffire à entraîner de lourdes peines pour toutes les personnes impliquées.

Politique de l'entreprise

Nous contrôlons attentivement l'identité de nos clients, partenaires commerciaux et autres tiers avec lesquels nous souhaitons faire des affaires. Notre objectif déclaré est de n'entretenir des relations commerciales qu'avec des partenaires sérieux, dont l'activité est conforme aux prescriptions légales et dont les ressources ont une origine légitime.

Nous affectons immédiatement les paiements entrants aux prestations correspondantes et les comptabilisons. Nous veillons à ce que les flux d'argent soient transparents et ouverts.

Ma contribution:

Je n'entreprends rien qui soit susceptible d'enfreindre les prescriptions nationales ou étrangères en matière de blanchiment d'argent. Je suis attentif et je vérifie tout comportement suspect de la part de clients, de partenaires commerciaux et d'autres tiers. Si des indices laissent penser que cette suspicion pourrait être justifiée, je m'adresse immédiatement au responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent ou à l'un des interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

Dans mon domaine de responsabilité, je respecte toutes les prescriptions applicables en matière d'enregistrement et de comptabilité des transactions et des contrats.

Exemple:

Un client du groupe Volkswagen qui a payé un montant trop élevé demande à ce que le remboursement ne soit pas effectué par virement bancaire sur son compte professionnel initial, mais par virement sur un compte situé en Suisse ou par paiement en espèces.

Une telle demande nécessite des explications. N'acceptez pas la proposition sans autre formalité. Demandez au client pourquoi le remboursement ne peut pas être effectué de la même manière que le paiement initial. Demandez conseil à l'un des interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

Comptabilité et informations financières

Contexte

Le groupe Volkswagen ne peut susciter et maintenir la confiance du public, de ses actionnaires et de ses partenaires contractuels qu'en établissant une comptabilité correcte et en publiant des informations financières exactes. Toute irrégularité peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise ainsi que pour les personnes responsables.

Politique de l'entreprise

Nous respectons scrupuleusement les conditions-cadres légales pour une comptabilité et des informations financières en bonne et due forme. La transparence et l'exactitude sont notre priorité absolue. Dans cet esprit, nous informons régulièrement tous les acteurs des marchés financiers de la situation financière actuelle et de nos développements commerciaux. Nous publions nos comptes annuels aux dates prévues, et les établissons conformément aux normes comptables nationales et internationales.

Ma contribution:

J'organise les processus de manière à ce que toutes les données financières commerciales puissent être saisies correctement et en temps utile dans la comptabilité. Si j'ai des questions sur la saisie correcte des données, je m'adresse à mon supérieur ou au service financier compétent.

Exemple:

Vous avez besoin de toute urgence d'un nouvel outil de travail. Le budget de votre département pour l'exercice en cours est toutefois déjà épuisé. Vous envisagez tout de même d'acheter l'appareil et de comptabiliser les coûts au cours de l'exercice suivant, lorsque votre budget sera à nouveau approvisionné.

Renoncez à procéder de la sorte. Les écritures doivent toujours correspondre à la réalité. Les écritures non conformes peuvent avoir de graves conséquences pour l'entreprise et le collaborateur concerné.

Taxes et droits de douane

Contexte

Compte tenu de l'échelle mondiale de nos activités et de notre volonté de conquérir de nouveaux marchés, les règles les plus diverses du droit commercial extérieur, fiscal et douanier doivent être respectées. Le respect de la législation fiscale et douanière permet de gagner la confiance des autorités financières, du grand public et de nos collaborateurs. Toute irrégularité peut avoir des conséquences économiques majeures pour le groupe Volkswagen et nuire gravement à sa réputation. Les collaborateurs concernés doivent également s'attendre à des conséquences négatives.

Politique de l'entreprise

Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale dans le respect des obligations fiscales et douanières et nous nous engageons expressément à respecter les dispositions légales nationales et internationales.

Ma contribution:

J'organise les structures et processus internes de manière à ce que les taxes et droits de douane dus par les sociétés du groupe soient calculés, enregistrés dans les rapports et versés aux autorités financières compétentes, et ce, intégralement, correctement et dans les délais.

Si je détecte des indices d'infraction aux prescriptions fiscales et douanières dans mon environnement professionnel, j'entreprends tout ce qui est en mon pouvoir pour les prévenir ou y mettre fin. Si cela n'est pas possible, je m'adresse aux interlocuteurs compétents dans le domaine de la fiscalité et des douanes.

Exemple:

Ils sont responsables de l'enregistrement de certaines transactions dans les bilans de certaines opérations commerciales, comme les frais généraux de matériel (frais de maintenance) et les coûts de production. Tôt dans l'année, un projet dépasse certains indicateurs de controlling. On vous demande par conséquent d'en comptabiliser les dépenses, bien qu'il s'agisse indubitablement d'un investissement et donc de coûts de production devant impérativement être portés à l'actif.

Dans tous les cas, passez les écritures dans le respect des exigences légales. Toutes les transactions doivent être saisies dans la comptabilité conformément aux prescriptions du droit commercial et fiscal, car la comptabilité constitue la base de la déclaration fiscale. Les erreurs comptables peuvent donc conduire à des déclarations fiscales incorrectes et à des conséquences fiscales et douanières graves pour l'entreprise et les collaborateurs responsables.

Concurrence loyale et libre

Contexte

La concurrence loyale et libre est protégée par les lois en matière de concurrence et de lutte contre les cartels. Le respect de ces lois garantit que le marché n'est pas faussé par de la concurrence déloyale, dans l'intérêt de tous les acteurs du marché. Sont notamment interdits

les accords et les pratiques concertées entre concurrents qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher ou de restreindre la libre concurrence. Il est également interdit d'abuser d'une position dominante sur le marché. Il peut y avoir abus, par exemple, en cas de traitement différent des clients sans justification objective (discrimi-

nation), de refus d'approvisionnement, d'imposition de prix d'achat ou de vente et de conditions déraisonnables ou de transactions jumelées sans justification objective pour le service supplémentaire requis. Un comportement anticoncurrentiel peut non seulement porter gravement atteinte à la réputation du groupe Volkswagen, mais aussi entraîner des amendes et des sanctions sévères.

Politique de l'entreprise

Nous exerçons nos activités exclusivement selon le principe de la performance et sur la base de l'économie de marché ainsi que d'une concurrence libre et sans entrave. Nous aimons nous mesurer à nos concurrents, toujours dans le respect des règles et réglementations ainsi que des principes éthiques.

Nous ne concluons aucun accord anticoncurrentiel avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Si notre entreprise occupe une position dominante sur le marché, nous n'en abusons pas.

Dans nos relations avec nos partenaires commerciaux agréés, nous respectons les conditions-cadres spécifiques de lutte contre les cartels spécifiques aux systèmes de distribution.

Ma contribution:

Je veille, lors de tout contact avec des concurrents, à ce

qu'aucune information permettant de tirer des conclusions sur la conduite commerciale actuelle ou future de l'informateur ne soit reçue ou communiquée.

J'évite, lors de discussions ou de contacts avec des concurrents, les sujets pouvant revêtir une importance pour la concurrence entre nos entreprises. Il s'agit notamment des prix, de la tarification, des plans d'affaires, de l'état du développement ou des délais de livraison.

Exemple:

Lors d'un salon, vous vous entretenez avec le collaborateur d'un concurrent. Rapidement, vous remarquez que votre interlocuteur essaie de vous soutirer des informations sur la planification future des activités du groupe Volkswagen. En contrepartie, il vous propose de divulguer des informations de même nature concernant son entreprise.

Expliquez immédiatement et sans équivoque au partenaire commercial que vous ne discuterez pas de ces sujets avec lui. Outre la divulgation non autorisée de secrets professionnels, une telle discussion constituerait une violation des lois en vigueur en matière de concurrence et de lutte contre les cartels et pourrait avoir de lourdes conséquences tant pour vous à titre personnel que pour notre groupe, votre interlocuteur et son entreprise. Documentez cet entretien et informez immédiatement votre Compliance Officer compétent.

Achats

Contexte

Dans le cadre de ses activités, le groupe Volkswagen est lié contractuellement à un grand nombre de fournisseurs et de prestataires.

Politique de l'entreprise

Nous sélectionnons les fournisseurs et les prestataires de services avec soin selon des critères objectifs.

Lors de l'achat de produits et de services, nous faisons intervenir les services d'achat compétents conformément aux principes d'achat en vigueur.

Ma contribution:

Je ne privilégie pas unilatéralement un fournisseur ou un prestataire sans raison objective et j'évite tout conflit d'intérêts.

Je n'achète aucun produit ou service sans m'être préalablement informé sur le marché et les autres prestataires. Ce faisant, je respecte les principes d'achat applicables et j'associe le service des achats à un stade précoce du processus.

Exemple:

Votre attention est attirée sur le fait qu'un collaborateur du groupe Volkswagen souhaite mandater un fournisseur sans associer le service des achats compétent.

Adressez-vous à ce dernier ou à l'un des interlocuteurs mentionnés au chapitre 6 afin de vous assurer que l'offre la plus rentable pour le groupe soit retenue.

Contrôle des exportations

Contexte

Dans le cadre du contrôle des exportations, les échanges commerciaux transfrontaliers sont soumis à des interdictions, restrictions, autorisations et autres mesures de surveillance. Outre les marchandises, les technologies et les logiciels sont également concernés par la

législation sur le contrôle des exportations. Ce contrôle vise non seulement les exportations proprement dites, mais également les sorties provisoires du territoire, par exemple, le transport de biens et de dessins techniques lors de voyages d'affaires, ainsi que les transmissions techniques, par exemple par courrier électronique ou par le cloud.

Indépendamment d'un processus de livraison, les transactions avec des personnes ou des entreprises figurant sur des listes de sanctions sont toujours interdites.

Politique de l'entreprise

Nous veillons au respect de toutes les prescriptions relatives à l'importation et à l'exportation de marchandises, de services et d'informations.

Ma contribution:

Lorsque je décide d'importer ou d'exporter des produits et des services, je vérifie spécifiquement si cette décision est susceptible d'être soumise au contrôle des exportations. En cas de doute, je demande conseil à la division compétente pour le droit douanier et le droit du commerce extérieur.

Interdiction des délits d'initié

Contexte

Les prescriptions légales (en Europe notamment le règlement sur les abus de marché (RAM)) interdisent l'utilisation ou la transmission d'informations privilégiées lors de l'acquisition ou de la cessation d'actions, d'autres titres ou d'instruments financiers. Il en va de même pour la recommandation à des tiers ou l'incitation de tiers à commettre un délit d'initié ou la divulgation illicite d'informations privilégiées. Les réglementations du droit national applicable peuvent prévoir d'autres interdictions. Les informations privilégiées sont des informations précises sur des circonstances qui ne sont pas publiquement connues, susceptibles d'influencer de manière significative le cours boursier du titre concerné, par exemple l'action Volkswagen, ou de l'instrument financier lorsqu'elles sont connues.

Politique de l'entreprise

Nous traitons les informations privilégiées ayant une incidence sur les cours boursiers conformément aux dispositions du droit des marchés de capitaux et ne tolérons aucun délit d'initié. Nous ne pouvons utiliser qu'en interne les connaissances relatives aux projets et procédures pouvant relever du délit d'initié, dans le respect des réglementations internes en vigueur et ne pouvons pas les transmettre à des personnes extérieures, pas même aux membres de la famille (p. ex. conjoints).

Ma contribution:

Je ne commets pas de délit d'initié, je ne donne aucune recommandation à des tiers et je ne les encourage pas

Notre responsabilité sur le lieu de travail

Il est dans l'intérêt du groupe Volkswagen de protéger la santé et la sécurité de chacun de ses collaborateurs.

Le principe de protection et de sécurité s'applique également aux données des collaborateurs et des clients ainsi

Exemple:

Vous recevez la demande d'un client potentiel qui souhaite charger le groupe Volkswagen de livrer des produits dans un pays défini par le groupe comme un pays sous embargo.

En accord avec le service compétent, clarifiez quelles sont les restrictions à l'exportation applicables au pays à approvisionner (p. ex. un embargo des Nations Unies) et ne concluez aucun contrat qui engagerait l'entreprise à exporter vers ce pays tant que la question n'est pas complètement élucidée.

à le faire. En outre, je ne divulgue pas d'informations privilégiées, à moins que cela ne se fasse dans le cadre de l'exercice normal de mon activité, dans le respect des réglementations internes en vigueur. Je connais les règles internes correspondantes.

Si j'ai accès à des informations privilégiées, je n'acquies ni ne cède de titres ou d'instruments financiers en mettant à profit ces informations. Cela concerne non seulement l'achat et la vente d'actions ou de produits dérivés du groupe Volkswagen cotés en bourse, mais plus généralement de toute valeur mobilière ou instrument financier (c'est-à-dire y compris ceux de fournisseurs).

Exemple:

Vos activités chez Volkswagen vous ont permis d'apprendre que le rachat d'une nouvelle entreprise allait être annoncé prochainement. Vous savez qu'un bon ami envisage actuellement de vendre ses actions Volkswagen. Étant donné que le cours de l'action Volkswagen va probablement augmenter après l'annonce de l'achat de la nouvelle division, vous envisagez de recommander à votre ami d'attendre un peu avant de vendre ses actions.

Ne donnez en aucun cas un tel conseil à votre ami. Les informations non officielles dont vous avez connaissance étant des informations privilégiées, vous ne devez en aucun cas les partager avec d'autres personnes. En partageant cette information directement ou indirectement, vous vous exposez à des poursuites.

qu'au savoir-faire et aux actifs de l'entreprise Plus précisément, les principes suivants découlent de la responsabilité sur le lieu de travail pour le groupe Volkswagen:

Sécurité au travail et protection de la santé

Contexte

Le groupe Volkswagen prend très au sérieux sa responsabilité en matière de sécurité et de santé des collaborateurs. Nous garantissons la santé et la sécurité au travail dans le cadre des dispositions nationales en vigueur et sur la base de la politique de santé et de sécurité au travail de l'entreprise.

Politique de l'entreprise

Nous préservons et encourageons la santé, la performance et la satisfaction au travail de nos collaborateurs en améliorant constamment les conditions de travail et en prenant diverses mesures de prévention et de promotion de la santé.

Ma contribution:

Je respecte les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la santé. Je ne mets jamais en danger la

santé et la sécurité de mes collègues ou partenaires commerciaux. Dans le cadre de mes fonctions, je prends toutes les mesures appropriées et prescrites par la loi pour garantir que mon poste de travail permette toujours de travailler en toute sécurité. En participant volontairement aux mesures de prévention et de promotion de la santé, je contribue activement au maintien et à la promotion de ma santé.

Exemple:

Vous constatez qu'une machine de votre département présente manifestement un défaut au niveau de l'électronique.

Mettez la machine hors service de manière visible et informez-en le supérieur hiérarchique compétent. Il est interdit et potentiellement dangereux de réparer soi-même des appareils électriques.

Protection des données

Contexte

Afin de protéger la sphère privée, il existe des dispositions légales spécifiques concernant le traitement des données à caractère personnel. La collecte, l'enregistrement, le traitement et toute autre utilisation de données à caractère personnel nécessitent en principe le consentement des personnes concernées, une disposition contractuelle ou une autre base légale.

Politique de l'entreprise

Nous protégeons les données personnelles des employés, anciens employés, clients, fournisseurs et autres personnes concernées.

Nous collectons, recueillons, traitons, utilisons et conservons les données à caractère personnel uniquement dans le respect des prescriptions légales.

Ma contribution:

Je m'assure que les données personnelles sont collectées, stockées, traitées ou utilisées uniquement avec le consentement de la personne concernée, conformément à une disposi-

tion contractuelle ou une autre base légale.

Toutes les étapes du traitement de l'information doivent être protégées de manière à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la traçabilité et la fiabilité des informations sensibles et à empêcher toute utilisation interne et externe non autorisée.

En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur ou au service responsable de la protection des données.

Exemple:

Vous avez organisé un séminaire pour le groupe Volkswagen avec des participants externes et reçu à cet effet les données personnelles des participants. Un collègue de la distribution vous demande de transmettre ces adresses.

Ne transmettez pas ces données sans en avoir discuté avec votre supérieur ou avec le responsable de la protection des données. En principe, les données ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été communiquées.

Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

Contexte

Le groupe Volkswagen détient des brevets protégés au niveau international et dispose en outre de secrets industriels et commerciaux étendus ainsi que d'un savoir-faire technique. Ces connaissances forment la base de notre succès commercial. La transmission non autorisée de telles connaissances peut causer de graves préjudi-

ces à l'entreprise et avoir des conséquences en matière de droit du travail, de droit civil et de droit pénal pour le collaborateur concerné.

Politique de l'entreprise

Nous sommes conscients de la valeur du savoir-faire propre à l'entreprise et le protégeons très soigneusement.

Nous reconnaissons la propriété intellectuelle de concurrents, de partenaires commerciaux et d'autres tiers.

Ma contribution:

Je traite avec précaution toutes les informations du groupe Volkswagen et ne les transmets pas sans autorisation. Je fais particulièrement attention aux informations concernant le savoir-faire technique, les brevets, les secrets industriels et commerciaux.

Exemple:

Vous êtes impliqué dans le développement d'une technologie innovante. Vous devez présenter votre développement sur différents sites de l'entreprise et souhaitez

emporter votre ordinateur portable à des fins de présentation, sur lequel sont enregistrés les documents correspondants. Vous envisagez de revoir ces documents en vous rendant aux différents emplacements de l'avion ou du train.

Vous devez vous assurer que personne ne puisse prendre connaissance d'informations sensibles appartenant au groupe Volkswagen. Dans le cas contraire, cela pourrait donner lieu à de graves conséquences sur le plan concurrentiel. Ne consultez pas ces informations à des endroits où des tiers peuvent y accéder ou en prendre connaissance.

Sécurité informatique

Contexte

L'informatique et le traitement électronique des données sont indissociables du quotidien professionnel du groupe Volkswagen, mais comportent de nombreux risques. En font notamment partie l'entrave au traitement des données par des programmes malveillants (virus), la perte de données due à des erreurs de programme ou le détournement de données (p. ex. par des cybermalfaiteurs).

Politique de l'entreprise

Nous veillons à la sécurité informatique et respectons les règles en vigueur.

Ma contribution:

Je me familiarise avec les règles de sécurité informatique en vigueur et je respecte les consignes qui y figurent.

J'ai conscience que l'échange de données non crypté (p. ex. par e-mail ou clé USB) ne constitue pas un moyen de communication sûr.

Exemple:

Vous êtes en déplacement et recevez une clé USB pour échanger un document lors d'une réunion.

Utilisez exclusivement des supports de données ou des systèmes mis à disposition par Volkswagen pour l'échange de données et agissez conformément aux prescriptions relatives à la classification des informations. Demandez par exemple à recevoir le document par e-mail. Cependant, n'ouvrez jamais les e-mails et leurs pièces jointes qui vous semblent suspects ou que vous recevez d'inconnus, vous éviterez ainsi que des logiciels malveillants ne pénètrent sur le réseau de l'entreprise.

Utilisation des biens de l'entreprise

Contexte

Les biens matériels et immatériels du groupe Volkswagen servent à soutenir nos collaborateurs dans la réalisation des objectifs commerciaux de l'entreprise et ne peuvent être utilisés que dans le cadre des règlements de l'entreprise.

Politique de l'entreprise

Nous veillons sur les biens matériels et immatériels de l'entreprise et ne les utilisons pas à des fins autres que celles poursuivies par l'entreprise.

Ma contribution:

Je respecte les règles de l'entreprise et j'utilise les biens de l'entreprise avec précaution et soin.

Exemple:

Votre club de football prévoit un voyage en équipe pour le weekend. Le formateur vous demande si, en tant que collaborateur de Volkswagen, vous pouvez vous procurer un véhicule d'entreprise issu du parc de véhicules.

En règle générale, les véhicules d'entreprise peuvent également être loués par les collaborateurs aux conditions usuelles du marché. Vous n'avez pas le droit d'utiliser gratuitement des véhicules d'entreprise à des fins privées ni de les mettre à la disposition de tiers.

Assistance

En cas de besoin, des services internes et externes vous assistent dans l'utilisation du code de conduite. En outre, d'autres engagements et principes s'appliquent à l'échelle du groupe. Vous trouverez une vue d'ensemble sur: <http://www.volkswagenag.com/de/sustainability/policy.html>



Représentants du personnel:

Nous reconnaissons à tous nos collaborateurs le droit fondamental d'appartenir à des syndicats et de désigner des représentants.

Nous nous engageons à collaborer ouvertement et en toute confiance avec les représentants des travailleurs, à mener un dialogue constructif et coopératif et à rechercher un juste compromis. Une attitude professionnelle avec les représentants du personnel, excluant à la fois

tout favoritisme et tout désavantage, fait partie intégrante de notre culture d'entreprise.

L'avenir de Volkswagen et de ses salariés passe par un esprit coopératif de gestion des conflits et d'engagement social, sur la base et dans l'objectif de la compétitivité économique et technologique. La rentabilité et la sécurité de l'emploi sont des objectifs conjoints, qui ont le même niveau de priorité.

Aide / Contact / Système de lanceur d'alerte

Dans son code de conduite, le groupe Volkswagen associe ses valeurs éthiques fondamentales à ses attentes vis-à-vis d'un comportement conforme aux règles de ses employés. Ensemble, nous protégeons l'entreprise en abordant ce qui ne va pas. En cas de questions, d'incertitudes ou de soupçons de violation des prescriptions internes ou externes, nous discutons avec notre supérieur et demandons conseil aux services compétents. Le service du personnel et les représentants du personnel nous soutiennent dans ce cadre. De plus, nous pouvons nous adresser à tout moment au Compliance Officer de l'entreprise ainsi qu'au service de conseil en conformité:

E-mail: compliance@volkswagen.de.

En outre, nous pouvons signaler des infractions aux règles par le biais du système d'alerte du groupe Volkswagen, par exemple lorsque nous ne souhaitons pas nous adresser à notre supérieur. Cette démarche peut s'effectuer de manière anonyme ou non. Nous sommes conscients que le système d'alerte du groupe Volkswagen est notamment compétent pour le traitement des signalements d'infractions graves aux règles.

On parle d'infraction grave lorsque les valeurs éthiques fondamentales énoncées dans le code de conduite sont gravement enfreintes. De même, les infractions à la loi ou aux règles susceptibles de nuire gravement à la réputation ou à d'autres intérêts de l'entreprise constituent des infractions graves aux règles.

Les membres du management ont une fonction d'exemple, font état d'éventuels comportements fautifs et s'engagent en faveur d'un comportement éthique. En cas d'indices concrets de l'existence d'une infraction grave au règlement, ils sont tenus de signaler immédiatement

leur soupçon. Le non-respect de l'obligation d'informer constitue une infraction grave aux règles, sanctionnée en conséquence.

Les objectifs du système d'alerte sont de protéger notre entreprise, les lanceurs d'alerte, ainsi que toutes les personnes qui contribuent à enquêter sur les comportements inappropriés et les infractions aux règles et à y remédier. Les désavantager constitue une infraction grave aux règles.

Dans le même temps, le système d'alerte préserve les intérêts des personnes concernées, qui bénéficient de la présomption d'innocence tant qu'une infraction n'est pas prouvée. Le fonctionnement du système d'alerte repose sur des processus uniformes ainsi que sur un traitement confidentiel et professionnel des informations. Cela implique également que les enquêtes ne soient engagées que s'il existe des indices concrets d'une infraction grave aux règles. Une utilisation abusive du système d'alerte n'est pas tolérée et est sanctionnée en conséquence.

Nous pouvons joindre le système d'alerte de la manière suivante:

Coordonnées du bureau d'enquête

Courrier: **Aufklärungs-Office,
Brieffach 1717,
38436 Wolfsburg
Allemagne**

Hotline téléphonique 24h/24 et 7j/7: **+800 444 46300 ou
+49 5361 946300**

E-mail: **io@volkswagen.de**

Canal de signalement en ligne (les informations peuvent également être transmises de manière anonyme ici):
<https://www.bkms-system.com/vw>

Par ailleurs, des avocats externes expérimentés interviennent pour nous en tant que médiateurs neutres. En leur qualité d'avocats-conseil, ils reçoivent des informations sur d'éventuelles violations des lois, des règlements internes ou d'autres comportements préjudiciables au sein du groupe Volkswagen. En cas de besoin, et si l'identité de l'auteur du signalement est connue, ils entrent en contact

directement avec ce dernier. Enfin, nous leur transmettons toutes les informations, dans l'étendue discutée avec l'auteur du signalement, et, sur demande, de manière anonyme à notre système d'alerte pour traitement ultérieur.

Coordonnées des médiateurs

Internet: www.ombudsleute-der-volkswagen-ag.de

De plus amples informations sur le système d'alerte et les médiateurs du groupe Volkswagen sont disponibles sur <https://www.volkswagenag.com/hinweis>

Test d'autoévaluation pour aider à la prise de décision

Si, dans un cas particulier, je n'ai pas la certitude que mon comportement est conforme aux principes de notre code de conduite, je dois me poser les questions suivantes:

- **Ai-je pris en compte tous les aspects pertinents dans ma décision et les ai-je correctement soupesés? (test factuel)**
- **Est-ce que je continue à penser que mes décisions sont justes si mon entreprise doit les défendre en public? (test public)**
- **Ai-je l'impression que ma décision s'inscrit dans le cadre des prescriptions légales et internes ? (test de légalité)**
- **Accepterais-je ma propre décision en tant que personne concernée? (test de mise en situation)**
- **Assumerai-je ma décision lorsqu'elle sera révélée? (test du supérieur hiérarchique)**
- **Que dirait ma famille de ma décision ? (deuxième avis)**
- **Suis-je favorable à ce qu'une décision similaire soit prise à l'échelle de l'entreprise dans tous les cas similaires? (test de généralisation)**

Si j'ai répondu «oui» aux questions 1 à 6 et s'il y a une réponse positive à la question 7, mon comportement est très probablement conforme à nos principes. En cas de questions ou de doutes, je m'adresse aux interlocuteurs mentionnés dans ce chapitre.